


Numéro	DL201020-PG01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Commande publique – Délégations de service public	
Objet	Rapport annuel du délégataire – DSP petite enfance – Fédération Léo Lagrange – année 2019	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 novembre 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le cinq novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni par visioconférence - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN MEYER Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	30 octobre 2020
Date de publication délibération :	10 novembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	10 novembre 2020

Numéro	DL201020-PG01	1/6
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – DSP PETITE ENFANCE - FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE – ANNÉE 2019

La Fédération Léo Lagrange a transmis son rapport du délégataire pour l'exercice 2019, comprenant une analyse de la qualité du service ainsi qu'une présentation des données comptables conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Le rapport présenté par la Fédération Léo Lagrange porte sur l'exercice 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour rappel, la Délégation de Service Public pour la gestion de cinq équipements de la petite enfance (Multi-accueil de l'III, crèche les Vignes, halte-garderie la Maisonnée, crèche familiale et service Midi-tatie), confié le 29 juin 2017, court jusqu'au 31 août 2022.

Une synthèse du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

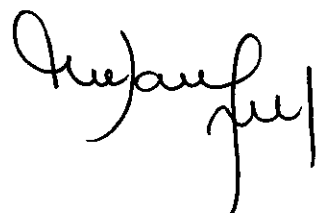
Considérant que ce rapport est consultable à la Direction de l'Enfance et de la Vie Educative de la Ville ;

Ayant entendu l'exposé du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui indique par ailleurs qu'un travail sera fait par le délégataire pour diversifier à l'avenir ses modes de diffusion du questionnaire de satisfaction aux familles ;

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'un examen dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 octobre 2020 et que cet examen a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité des membres dont le procès-verbal est joint en annexe ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'exercice 2019 du délégataire de service public pour la petite enfance.

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



Numéro	DL201020-PG01	2/6
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DSP Structures Petite Enfance <u>EXERCICE 2019</u>
--

Par délibération en date du 28/06/2012, le conseil municipal a confié à la Fédération Léo Lagrange la délégation des cinq structures d'accueil de la petite enfance de la Ville pour 5 ans soit du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017. Cette confiance est réitérée pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022, par voie de délibération en date du 29/06/2017.

Eléments techniques

Cette année 2019 aura permis de centrer les équipes sur l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques en développant notamment les « espaces doux ». D'inspiration Snoezelen, ces espaces permettent une expérience sensori-motrice nouvelle et canalisatrice pour les jeunes enfants. Les réflexions d'équipe se sont nourries des apports des neurosciences et des premières expérimentations (crèche des Vignes, Halte-garderie la Maisonelle) pour travailler sur les émotions des tout-petits. Au cœur de ces considérations, la place du parent est prépondérante : elle a fait l'objet d'échanges mais aussi de formations pour les équipes. L'activité des structures reste stable : les engagements pris sur le développement de l'accueil occasionnel et la réactivité aux demandes d'accueil n'aura pas permis cette année 2019 de dégager une hausse du taux d'occupation. Néanmoins, ces données se doivent d'être nuancées par un rétrécissement notoire du taux de facturation constaté dans les structures de la petite enfance. Ce dernier participe à une stagnation voire une baisse fictive du taux d'occupation mais reflète un principe de réalité entre le consommé et le facturé. En baissant cet écart, le délégataire remplit son engagement envers la CAF et la collectivité et nous permet une lecture affinée de l'activité annuelle des structures illkirchoises.

Focus : la validation des groupes transversaux au multi-accueil de l'III

L'accueil se réalise par unités de vie multi-âges et non par sections ce qui permet un co-développement et une solidarité nouvelle entre les plus grands et les plus petits au sein d'un même espace de vie. Si la mise en place des groupes transversaux a amené l'équipe à se questionner et à réorganiser la vie quotidienne des enfants, elle est un outil pour une souplesse dans la réponse à la demande d'accueil et, à plus forte raison, aux attributions de place en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Activité

- Le Multi-accueil de l'III

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. En 2019, le taux d'occupation était de 73,86 % avec un taux de facturation de 102,70 %. Le portrait type de la famille usager du multi-accueil est une cellule familiale avec un ou deux enfants et deux parents mariés qui travaillent, catégories socio-professionnelles cadres et professions intellectuelles supérieures et résident dans les quartiers centre, sud, plaine et lixenbuhl. La situation économique des familles fréquentant cette crèche a évolué favorablement avec une répercussion directe sur le coût horaire moyen appliqué. En effet, la part des familles payant plus de 2 euros de l'heure a grimpé de 6 % par rapport aux données 2018. 40 % des familles de la structure payent plus de 1,50 euros de l'heure.

Numéro	DL201020-PG01	3/6
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

- La crèche collective les Vignes

Accueille 60 enfants de 10 semaines à 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 18h30.

En 2019, le taux d'occupation était de 70,3 % avec un taux de facturation de 105,21 %. La famille-type usager de la crèche des Vignes est composée de un enfant et deux parents en activité professionnelle, de CSP employés. Une stabilité du public accueilli existe au sein de la structure, tant en termes de morphologie familiale que de revenus.

- La halte-garderie La Maisonelle

Accueille 25 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Un agrément modulé est actif sur la structure, ce qui permet d'ajuster le taux d'encadrement aux enfants réellement accueillis sur certaines plages de la journée. En 2019, le taux d'occupation était en baisse avec 54,94 % (près de 10 points de moins) avec un taux de facturation de 111,28 % contre 119,94 % en 2018. La famille-type usager de la Maisonelle habite les quartiers Libermann et Orme et est composée de deux enfants et deux parents mariés, dont un seul travaille, majoritairement de CSP employés. Le taux horaire moyen est de 1 euro soit le seuil fléché par la CAF en dessous duquel une famille est considérée pauvre. Ce taux est en évolution depuis quelques années, avec une hausse de 17 % depuis 2016.

- La crèche familiale – Midi-Tatie

Accueille 180 enfants de 10 semaines à 6 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 6h30 à 21h. En 2019, le taux d'occupation moyen était stable avec 85,61 % pour un taux de facturation de 111,27 % pour la crèche familiale et un taux d'occupation de 63,85 % pour un taux de facturation de 107,30 % pour le Midi-Tatie. On observe une représentation de tous les quartiers pour la domiciliation des familles, dont les parents sont mariés, majoritairement en activité professionnelle, de CSP employés.

Eléments financiers

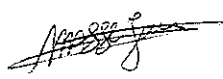
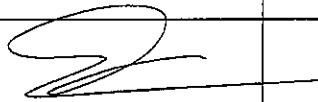
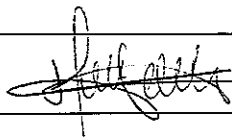
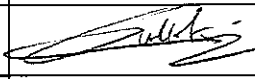

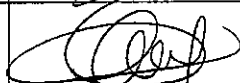
La compensation financière attribuée par la Ville au délégataire, contrepartie des contraintes de service public imposées par le délégant, est fixée par contrat.

Le rapport financier témoigne d'une gestion saine des structures petite enfance de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden par Léo Lagrange. La participation totale de la collectivité sur toute la période 2019 s'élève à 1 104 694 euros, soit 34 % de l'ensemble des recettes de Léo Lagrange. A cette somme, vient en réduction de charges la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse sur ces structures, soit sur la même période 501 538 euros. Ainsi, la participation nette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden se situe aux alentours des 603 156 euros.

Numéro	DL201020-PG01	4/6
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 19 octobre 2020.

Les membres de la Commission

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le
Mme Dominique MASSE-GRIESS, Conseillère municipale déléguée aux écoles maternelles	Président, désignée par le Maire		
Mme Catherine BONN-MEYER, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et de la petite enfance	Titulaire		09/10/2020
Mme Isabelle HERR, Adjointe au Maire en charge de la culture	Titulaire		09/10/2020
Mme Sylvie SEIGNEUR, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales	Titulaire		09/10/2020
Mme Pascale GENDRAULT, Conseillère municipale	Titulaire		
M. Amaud DESCHAMPS, Conseiller municipal	Titulaire		
M. Yvon RICHARD, Adjoint au Maire en charge du sport	Suppléant		
Mme Davina DABYSING, Conseillère municipale déléguée en charge de l'égalité femmes-hommes	Suppléant		09/10/2020
M. Hervé FRUH, Conseiller municipal délégué en charge de la vie associative et du handicap	Suppléant		
Mme Barbara RIMLINGER, Conseillère municipale	Suppléant		
Mme Martine CASTELLON, Conseillère municipale	Suppléant		
Mme Marlène KRESS	Représentant d'association locale		
M. Gérard GUILLOTIN	Représentant d'association locale ARPEL		
M. Jean-Noël CABLÉ, Directeur Général des Services	Personnes invitées par le Président		
Mme Pauline GAUCHER, Directrice de l'Enfance et de la Vie Éducative	Personnes invitées par le Président		

Numéro	DL201020-PG01	6/6
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	

Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la commission :

(Les avis constituent des annexes sur papier libre jointes au présent procès-verbal)

Rubrique libre :

Revoir la diffusion du questionnaire de satisfaction aux familles qui acheveront bientôt une démarche volontaire des familles (via portail familles).